

Journalisations : acomptes et TVA

Règle

- les acomptes et les paiements partiels sont soumis à la TVA (art. 40 LTVA)
- lors d'un paiement rapide, un escompte peut être accordé (ou obtenu) : comme l'acompte a été payé avant même la facturation, l'escompte doit prendre en compte l'acompte.
- Les rabais, remises et ristournes ne sont pas un paiement anticipé, ils sont donc déduits pour le calcul de l'escompte.

Exemple

Facture de vente de marchandise de CHF 10'000.- (ht, TVA à 7.7%). Le client a déjà payé un quart du montant sous forme d'acompte. Il a ensuite obtenu un rabais correspondant à 20% du prix de la marchandise et un escompte de 2% pour paiement rapide du solde.

	TTC	HT	TVA	
Montant facturé	10'770.-	10'000.-	770.-	
Acompte encaissé	2'692.50	2'500.-	192.50	facturé x 25%
Rabais accordé	2'154.-	2'000.-	154.-	facturé x 20%
Escompte accordé	172.30	160.-	12.30	(facturé-rabais) x 2%
Solde réglé à la fin	5'751.20	5'340.-	411.20	

Exercice

Journaliser les écritures suivantes, en utilisant les comptes les plus précis possibles, au sein de l'entreprise Acap (raison individuelle), installée à Genève et assujettie à la TVA au régime de la contre-prestation convenue.

- 1) Nous passons une commande pour un montant de CHF 4'000.- (HT, tva à 7.7%) et devons payer un acompte correspondant au 25% de la valeur, par virement bancaire.
- 2) Nous recevons la marchandise et la facture.
- 3) Nous constatons le mauvais état de la marchandise, le fournisseur nous accorde 10% de rabais sur la valeur de la marchandise.
- 4) Nous payons avec un escompte de 2%, par virement bancaire.
- 5) Nous faisons un devis à un client pour de la marchandise pour CHF 53'850.- (ttc, 7.7% de tva). Le client paie déjà 5'385.- d'acompte, par virement postal.
- 6) Le client reçoit la marchandise correspondant à la commande. Il paiera ultérieurement.
- 7) Le client paie après 5 jours en espèces et bénéficie d'un escompte de 3%.

Correction

N°	Compte		Libellé	Montants	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
1	Acompte aux fournisseurs		4000 x 25%	1000	
	TVA R. S/ March.			77	
		Banque			1077
2	Achats de marchandises			4000	
	TVA R. S/ March.			308	
		Acompte aux fournisseurs			1000
		TVA R. S/ March.			77
		Créanciers	3000 x 1.077		3231
3		RR Obtenue	4000 x 10%		400
		TVA R. S/ March.	400 x 7.7 %		30.80
	Créanciers			430.80	
4	Créanciers		3231 -430.80	2800.20	
		Escompte obtenu	(4000 - 400) x 2%		72
		TVA R. S/ March.	72 x 7.7 %		5.55
		Banque	Solde		2722.65
5	Poste			5'385.-	
		Acomptes de clients			5000
		TVA due			385.-
6		Ventes marchandises			50000.-
		TVA due			3850.-
	Acomptes de clients			5000.-	
	TVA due			385.-	
	Débiteurs			48465.-	
7		Débiteurs			48465.-
	Escomptes accordés		50000 x 3%	1500	
	TVA due		1500 x 7.7%	115.50	
	Caisse			46849.50	